

II) La place et le rôle des régions en France et dans un autre pays européen

Le mot région a d'abord été utilisé par les géographes pour désigner un espace ayant une certaine homogénéité, sur le plan naturel ou historique. Mais depuis 1955, il désigne aussi un découpage administratif qui regroupe plusieurs départements, créé pour servir de cadre administratif à l'aménagement du territoire mené par l'Etat. Avec les lois de décentralisation de 1982, les régions sont devenues des collectivités territoriales, dirigées par un Conseil régional élu au suffrage universel et qui désigne un président. **Quelle est la place et le rôle des régions en France ?** Il s'agit d'abord de mesurer l'importance des régions dans la perception du territoire qu'ont les Français, puis d'étudier leur fonctionnement et leur action sur les territoires. Une comparaison avec les régions allemandes permettra de mettre en perspective les caractéristiques des régions françaises.

1) Le fait régional en France

a) La diversité des régions françaises

Carte administrative régions

En 1955, 21 régions ont été créées, puis une 22^e en 1970 avec la séparation de la Corse et de PACA. En 1982 sont nées 4 régions d'outre-mer correspondant chacune à un DOM (Guyane, Martinique, Guadeloupe, Réunion). Une 27^e s'est ajoutée en 2011 avec la transformation de Mayotte en département et région d'outre-mer. Ces régions présentent de nombreuses disparités.

La superficie des régions est très inégale : les deux extrêmes sont la Guyane (86 000 km², soit l'équivalent d'1/6^e du territoire métropolitain) et Mayotte (376 km²), et en métropole, Midi-

Pyrénées (8 départements, 45 000 km²) et l'Alsace (2 départements, 8 600 km²). Les contrastes sont aussi très importants au niveau de la population : 11,7 M hab en Ile de France, 6,1 en Rhône-Alpes et 4,9 en PACA, mais 700 000 dans le Limousin, 300 000 en Corse et 200 000 à Mayotte.

Surtout, le poids économique des régions est extrêmement inégal : le PIB de l'Ile de France (550 MM€), qui concentre la majeure partie des sièges sociaux d'entreprises, représente presque un tiers du PIB français ; avec Rhône-Alpes, PACA et le Nord-Pas de Calais, ces quatre régions qui rassemblent les métropoles les plus dynamiques produisent la moitié du PIB national. A l'opposé, on trouve les régions situées dans les espaces peu dynamiques : Corse (PIB de 7 MM€, Limousin 17, ensemble des DOM 33...).

b) Les régions : simple découpage administratif ou véritable « territoire de vie » ?

Lorsque les régions ont été créées en 1955, les citoyens n'ont pas été consultés localement à propos du découpage, puisqu'il ne s'agissait que d'un regroupement administratif de départements. Mais à partir du moment où les régions sont devenues des collectivités territoriales en 1982, chargées d'un certain nombre de compétences et en particulier de l'aménagement du territoire, elles ont eu besoin d'affirmer leur identité, de devenir un « territoire de vie », c'est-à-dire un espace auquel les gens ont le sentiment d'appartenir et qu'ils se représentent facilement.

Pour certaines, le sentiment d'appartenance à la région peut s'appuyer sur une forte identité historique ou culturelle : c'est le cas des régions d'outre-mer, qui ont chacune une culture et une histoire différentes, et de certaines régions métropolitaines (*carte régions/provinces*) qui correspondent à d'anciennes provinces

marquées par une forte identité, notamment linguistique (Bretagne, Alsace, Corse). Ces régions ont donc intégré dans leur communication cette identité traditionnelle (*publicité aéroports Bretagne*). En revanche, la plupart des régions françaises ne correspondent pas vraiment à des régions historiques et certaines sont un assemblage de plusieurs provinces anciennes, comme les régions Centre, Pays de la Loire, Rhône-Alpes. Ces régions ont donc dû se créer une image de marque (*publicité Midi-Pyrénées*), mettant le plus souvent en valeur la qualité de leur cadre de vie et leurs activités les plus dynamiques.

Il semble que cette communication entreprise depuis une trentaine d'années a porté ses fruits, d'ailleurs le projet de redécoupage régional présenté en 2009 (*carte projet redécoupage*), qui visait à réduire de 22 à 15 le nombre des régions métropolitaines ne paraît pas susciter l'adhésion des Français : d'après des sondages, 60 % des Français seraient contre la réduction du nombre de régions. Et ils sont plus nombreux à se déclarer attachés à leur région qu'à leur département (*à la question : à quel territoire vous sentez vous le plus attaché : France 40 %, région 16 %, département 10 %, commune 34 %*).

A côté de l'image créée par les publicités des régions, ce relatif attachement peut aussi s'expliquer par le fait que les régions interviennent dans de nombreux domaines de la vie quotidienne.

2) L'action des régions françaises : comparaison avec les Länder allemands

Carte Länder

L'organisation régionale allemande est souvent citée en modèle dans le cadre de l'UE, qui encourage le renforcement de l'échelon régional dans ses pays membres, comme relais de ses politiques de

cohésion et de compétitivité des territoires (les subventions de l'UE pour les projets d'aménagement sont attribuées aux régions). Comme en France, la taille et le dynamisme économique des régions sont très variables. La différence entre la France et l'Allemagne se situe plutôt dans les moyens et les pouvoirs des régions.

Fiche Régions françaises et Länder allemands

1) Le budget des régions comme des Länder est constitué à la fois de ressources fiscales et de dotations de l'Etat. Mais en France la part des dotations est plus importante qu'en Allemagne et surtout, le budget des régions françaises est très inférieur à celui des Länder : par exemple, le budget de la région Rhône-Alpes ne s'élevait en 2009 qu'à 2,5 milliards d'euros tandis que celui du Bade-Wurtemberg atteignait 31 milliards d'euros. Les capacités d'intervention des régions sont donc beaucoup plus limitées en France qu'en Allemagne.

2) Les trois principales missions des régions françaises sont :

- le développement économique : les régions peuvent attribuer des aides aux entreprises en fonction de leurs objectifs prioritaires de développement.

- l'aménagement du territoire : la région est un échelon majeur de l'aménagement du territoire car c'est elle qui en fixe les objectifs à l'échelle de son territoire et qui négocie avec l'Etat le subventionnement des projets. La région joue également un rôle clé dans les transports : elle peut gérer les aéroports et les ports, met en place des lignes de transport par autocar et gère avec la SNCF les TER.

- l'éducation et la formation professionnelle : les régions sont responsables des lycées et de leur personnel technique et

s'occupent de la formation professionnelle. Elles interviennent aussi dans le financement des universités.

3) Cependant, le conseil régional n'est pas seul à gérer la région : ses actions sont contrôlées par un représentant de l'Etat, le préfet de région. Les préfets, même s'ils ont vu leur pouvoir reculer avec la décentralisation, restent responsables du maintien de l'ordre public et gardent des compétences dans le domaine du développement économique.

4) Le pouvoir des Länder est beaucoup plus grand que celui des régions car l'Allemagne est un Etat fédéral et les Länder fonctionnent comme de petits Etats responsables de tout ce qui concerne leur territoire. Les seuls domaines pris en charge uniquement par l'Etat fédéral allemand sont la diplomatie et la défense nationale. Ces pouvoirs très étendus reconnus aux Länder peuvent cependant entraîner des inégalités régionales : les salaires des fonctionnaires sont décidés par les Länder, tout comme les programmes scolaires ou les frais d'inscription universitaire.

Les régions ont donc réussi à se forger une identité et à devenir des territoires de vie. A l'image des Länder en Allemagne, elles présentent de grandes disparités en superficie, peuplement et dynamisme économique. Mais contrairement aux régions allemandes, leurs capacités d'intervention sont limitées par la faiblesse de leur budget et elles doivent partager la gestion de leur territoire avec les préfets et leur administration qui représentent l'Etat.